



## **Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR)**

### **POLITIQUE SUR LA DIFFUSION PUBLIQUE DES OBSERVATIONS DES INTERVENANTS**

#### **But**

Le but de cette politique est de proposer une approche uniforme à l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) pour la diffusion publique des observations des intervenants en réponse aux consultations qu'elle mène.

#### **Contexte**

De temps en temps, l'ACOR mène des consultations sur ses initiatives stratégiques dans le cadre desquelles elle demande les observations des intervenants.

En général, l'ACOR diffuse publiquement toutes les observations qu'elle reçoit au cours d'un processus de consultation. Celles-ci se retrouvent habituellement dans la communication publiée par l'ACOR au sujet de chaque consultation. Toutefois, les membres de l'ACOR ont en plus décidé d'adopter et de diffuser cette politique permanente qui régira toutes les consultations ultérieures organisées par l'ACOR.

#### **Politique**

L'ACOR diffusera publiquement toutes les observations qu'elle reçoit des intervenants en réponse à ses demandes d'observations dans le cadre des consultations qu'elle organise sur ses initiatives stratégiques. Les observations seront affichées sur le site Web de l'ACOR à la fin de chaque période de consultation.